

Commune de CERNEX – Haute Savoie

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Révision du Plan Local d'Urbanisme

Objet de l'enquête

Par arrêté n° 48 du 25 octobre 2021, M. Vincent TISSOT, Maire de la commune de CERNEX a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de révision du PLU de CERNEX.

Durée de l'enquête

Du 15 novembre 2021 au 15 décembre 2021 à 17h.

Commissaire enquêteur

Mme Denise LAFFIN a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Grenoble.

Consultation du dossier

Pendant la durée de l'enquête, le dossier de révision du PLU et les pièces qui l'accompagnent seront tenus à la disposition du public pour consultation à la mairie de CERNEX - 77 place de la Mairie - 74350 CERNEX, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle) soit **les mardi et mercredi de 8h à 12h et jeudi de 14h à 18h.**

Le dossier peut également être consulté sur le site internet www.cernex.fr

Recueil des observations du public

Les observations et les propositions du public portant sur le dossier de projet de révision du PLU soumis à enquête publique peuvent être, pendant la durée de l'enquête :

- consignées dans les registres d'enquête mis à disposition du public à cet effet avec le dossier d'enquête publique, à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public
- adressées par courrier postal à l'adresse suivante : **Mairie de Cernex – A l'attention de Mme LAFFIN Denise, commissaire enquêteur, 77 place de la Mairie 74350 CERNEX**
- adressées par messagerie électronique à l'adresse électronique enquete-publique@cernex.fr

Accueil du public par le commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites ou orales, à la mairie de CERNEX, les jours et heures suivants :

- le mardi 23/11/2021 de 9h à 12h,
- le samedi 04/12/2021 de 9h à 12h,
- le jeudi 09/12/2021 de 16h à 19h,
- le mercredi 15/12/2021 de 14h à 17h.

Clôture

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui transmettra, au maire, le dossier d'enquête avec son rapport et ses conclusions motivées dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête.

Rapport et conclusions

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au préfet du département et au président du tribunal administratif. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions à la mairie de Cernex aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site Web www.cernex.fr

Décision à prendre au terme de l'enquête

Au terme de l'enquête publique le projet de révision du PLU de la commune de Cernex, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations et propositions du public, du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur, sera soumis à délibération du Conseil Municipal de Cernex en vue de son approbation.